



**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2021**



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE  
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la coopérative COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE (la « coopérative »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de la réserve, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Nous n'avons pu observer le dénombrement des stocks à la clôture de l'exercice. Nous n'avons pu nous assurer par d'autres moyens des quantités des stocks détenus au 31 décembre 2021, lesquels sont inscrits à l'état de la situation financière pour un montant de 110 070 \$. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour ce qui concerne les stocks, l'état des résultats, l'état de la réserve et le flux de trésorerie au 31 décembre 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **Observation – Changement de référentiel comptable et restriction à l'utilisation**

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le changement de référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider la coopérative à se conformer aux dispositions en matière d'information financière du règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres et aux administrateurs, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que les membres et administrateur de la coopérative ainsi que par la direction des coopératives du Ministère de l'Économie et de l'Innovation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Autre point**

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 15 avril 2021.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*DCA, comptable professionnel agréé, inc<sup>1</sup>*

Saint-Paul-de-Joliette, le 13 octobre 2022

---

<sup>1</sup> Par Simon Bellehumeur, CPA auditeur

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

## Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	Budget	2021	2020 (redressé)
<b>Produits</b>			
Services - Télécommunication	4 210 049 \$	2 081 676 \$	260 434 \$
Entretien et gestion du réseau	-	188 152	81 719
Déploiement du réseau	-	378 444	-
Subvention - Desjardins	150 000	150 000	250 000
Subvention d'aide - Emprunt COVID-19	-	10 000	10 000
Subvention salariale - COVID-19	-	-	15 125
Subventions - Diverses	200 000	15 624	27 280
Autres revenus	-	18 462	776
	<b>4 560 049</b>	<b>2 842 358</b>	<b>645 334</b>
<b>Charges</b>			
Frais d'opérations (annexe A)	3 121 308	2 370 614	696 999
Frais d'administration (annexe B)	705 769	772 765	434 847
Frais de vente (annexe C)	396 233	290 290	268 921
Frais financiers (annexe D)	192 998	89 204	56 213
Amortissement des immobilisations corporelles	333 707	129 008	86 470
	<b>4 750 015</b>	<b>3 651 881</b>	<b>1 543 450</b>
<b>Déficit</b>	<b>(189 966) \$</b>	<b>(809 523) \$</b>	<b>(898 116) \$</b>

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE****Réserve**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

---

	2021	2020 (redressé)
<b>Solde au début</b>		
Déjà établi	(1 117 329) \$	(344 313) \$
Redressement - modification de référentiel comptable (note 2)	(182 500)	(57 400)
	(1 299 829)	(401 713)
Déficit	(809 523)	(898 116)
<b>Solde à la fin</b>	(2 109 352) \$	(1 299 829) \$

---

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATION D'ANTOINE-LABELLE

## État de la situation financière

Au 31 décembre 2021

	2021	2020 (redressé)
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	322 407 \$	219 075 \$
Débiteurs (note 4)	364 144	127 852
Placement - Parts sociales	120	120
Autres actifs financiers	6 000	-
	<b>692 672</b>	<b>347 047</b>
<b>Passifs</b>		
Emprunt temporaire	-	1 825 000
Créditeurs et charges à payer (note 6)	287 196	70 575
Dette à long terme (note 7)	3 053 182	265 708
	<b>3 340 378</b>	<b>2 161 283</b>
<b>Actifs financiers nets (dette nette)</b>	<b>(2 647 707)</b>	<b>(1 814 236)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 5)	496 901	412 043
Stocks de fournitures	110 070	124 912
Autres actifs non financiers	20 844	10 632
	<b>627 815</b>	<b>547 587</b>
<b>Avoir négatif de la coopérative</b>		
Capital social (note 8)	89 460	33 180
Réserve	(2 109 352)	(1 299 829)
	<b>(2 019 892) \$</b>	<b>(1 266 649) \$</b>

Approuvé par,

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATION D'ANTOINE-LABELLE****État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	Budget	2021	2020 (redressé)
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>(189 966) \$</b>	<b>(809 523) \$</b>	<b>(898 116) \$</b>
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition	(768 437)	(224 962)	(281 738)
Produit de cession et crédits d'impôt	-	11 019	-
Amortissement	333 707	129 008	86 470
(Gain) perte sur cession	-	77	-
	<b>(434 730)</b>	<b>(84 858)</b>	<b>(195 268)</b>
Variation des stocks	-	14 842	(102 009)
Variation des autres actifs non financiers	-	46 068	11 202
	-	60 910	(90 807)
<b>Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)</b>	<b>(624 696)</b>	<b>(833 471)</b>	<b>(1 184 191)</b>
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	-	(1 814 236)	(630 045)
Redressement aux exercices antérieurs			
Solde redressé	-	(1 814 236)	(630 045)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	<b>(624 696) \$</b>	<b>(2 647 707) \$</b>	<b>(1 814 236) \$</b>



# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

## Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020 (redressé)
<b>Activités d'exploitation</b>		
Déficit	(809 523) \$	(898 116) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	129 008	86 470
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	77	-
	(680 438)	(811 646)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	(21 041)	(136 358)
	(701 479)	(948 004)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(224 962)	(281 738)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	348	-
Encaissement de crédits d'impôt à l'investissement	10 671	-
	(213 943)	(281 738)
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(1 825 000)	1 625 000
Emprunts à long terme	2 810 000	30 000
Remboursement de la dette à long terme	(22 526)	(262 675)
Émission de parts sociales	58 880	12 380
Rachat de parts sociales	(2 600)	(300)
	1 018 754	1 404 405
<b>Augmentation de l'encaisse</b>	<b>103 332</b>	<b>174 663</b>
<b>Encaisse au début</b>	<b>219 075</b>	<b>44 412</b>
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>322 407 \$</b>	<b>219 075 \$</b>

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2021

---

### 1. Statuts et nature des activités

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopérative du Québec. Elle exploite une entreprise ayant pour but de procurer à ses membres, des services en télécommunication.

### 2. Incidence du changement de référentiel comptable

Les présents états financiers sont présentés en conformité avec les Normes comptables canadienne pour les organismes du secteur public.

L'incidence de ces changements sur le bilan de fermeture à la date de transition est présentée ci-dessous :

	Au 31 décembre 2020, selon le référentiel comptable antérieur	Ajustements	Au 31 décembre 2020, selon les NCOSBLSP
Immobilisations corporelles	360 705 \$	51 338 \$	412 043 \$
Actifs incorporels	51 338 \$	(51 338) \$	- \$
Impôts futurs	182 500 \$	(182 500) \$	- \$
Réserve	(1 117 329) \$	(182 500) \$	(1 299 829) \$

La coopérative peut reporter aux fins fiscales des pertes totalisant 675 200 \$ au fédéral et 713 737 \$ au provincial.

### 3. Principales méthodes comptables

#### Référentiel comptable

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives complétés par les exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives (ci-après le « Règlement »). En vertu du Règlement, les états financiers doivent être préparés suivant les normes du Manuel de CPA Canada sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement. La partie du Manuel de CPA Canada utilisée pour les états financiers est celle des Normes comptables canadiennes pour les organismes du secteur public.

Ainsi les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement :

a) L'excédent (déficit) de l'exercice courant est comptabilisé à la réserve dans le même exercice. Les impôts exigibles seront constatés à l'état de la réserve de l'exercice au cours duquel ils seront exigibles puisqu'aucune ristourne ne peut être versée selon les statuts.

b) Les parts sociales sont présentées à l'état de la situation financière dans la section « Avoir négatif de la coopérative ».

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2021

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

#### Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré et le prix a été établi ou peut être à déterminé.

#### Actifs financiers

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

#### Placement

Le placement est comptabilisé au coût.

#### Actifs non financiers

##### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Équipements de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel et outillage	Amortissement dégressif	40 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30 %
Logiciel	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans

#### Autre élément

##### Impôts sur l'excédent

La coopérative utilisera la méthode des impôts exigibles pour comptabiliser les impôts sur l'excédent.

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2021

### 4. Débiteurs

	2021	2020
Comptes clients	251 136 \$	97 065 \$
Comptes clients - MRC d'Antoine-Labelle	113 008	12 656
Subvention salariale à recevoir - COVID-19	-	3 547
Taxes à la consommation	-	14 584
	<b>364 144 \$</b>	<b>127 852 \$</b>

### 5. Immobilisations corporelles

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements de bureau	98 800 \$	37 352 \$	61 448 \$	68 457 \$
Matériel et outillage	210 224	55 358	154 866	114 027
Matériel informatique	109 773	48 615	61 158	48 044
Matériel roulant	210 249	67 513	142 736	105 470
Logiciel	60 984	27 962	33 022	51 338
Améliorations locatives	51 235	7 564	43 671	24 707
	<b>741 265 \$</b>	<b>244 364 \$</b>	<b>496 901 \$</b>	<b>412 043 \$</b>

### 6. Comptes fournisseurs et frais courus

	2021	2020
Comptes fournisseurs et charges à payer	166 689 \$	26 138 \$
Salaires et vacances à payer	97 323	38 082
Taxes à la consommation	20 775	-
Intérêts courus	2 409	6 355
	<b>287 196 \$</b>	<b>70 575 \$</b>

### 7. Dette à long terme

	2021	2020
Emprunt, 5,95 %, garanti par le cautionnement personnel conjoint et solidaire de la MRC d'Antoine-Labelle, remboursable par des versements mensuels de 2 995 \$ comprenant capital et intérêts, échéant en avril 2029	213 182 \$	235 708 \$
Solde à reporter	213 182	235 708

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2021

### 7. Dette à long terme (suite)

	2021	2020
Solde reporté	213 182	235 708
Emprunt CUEC de 60 000 \$, sans intérêts, remboursable au plus tard le 31 décembre 2023 afin de conserver la subvention de 20 000 \$, 5 % d'intérêts à partir de 2024, échéant au plus tard le 31 décembre 2025	40 000	30 000
Emprunt, 2,7 %, garanti par le cautionnement de la MRC d'Antoine-Labelle au montant de 2 500 000 \$, par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances d'une valeur comptable nette de 364 144 \$, par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des biens meubles corporels et incorporels d'une valeur comptable nette de 496 901 \$ ainsi que par une hypothèque mobilière de premier rang sur les droits et indemnités d'assurances couvrant les biens et les créances, remboursable par des versement d'intérêts de 5 729 \$ jusqu'en novembre 2022, puis remboursable par des versement mensuels de 32 347 \$ comprenant capital et intérêts, échéant en novembre 2029	2 500 000	-
Emprunt, 7,30 % pour la période de moratoire sur le capital jusqu'en juillet 2022 et par la suite, 6,80 %, garanti par une hypothèque mobilière de 2e rang sur l'universalité des biens et meubles d'une valeur comptable nette de 496 901 \$, remboursable par des versements d'intérêts mensuels de 913 \$ jusqu'en juillet 2022, puis par des versements mensuels de 3 232 \$ comprenant capital et intérêts, échéant en décembre 2026	150 000	-
Emprunt, 0,50 %, sans garanti, moratoire sur le capital jusqu'en novembre 2022, remboursable par des versements d'intérêts mensuels jusqu'en novembre 2022, puis par des versements mensuels de 1 421 \$ comprenant capital et intérêts, échéant en novembre 2027	150 000	-
	<b>3 053 182 \$</b>	<b>265 708 \$</b>

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2022	41 118 \$
2023	165 698 \$
2024	402 165 \$
2025	415 092 \$
2026	428 397 \$

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2021

### 8. Capital social

Autorisé, en nombre illimité

Un nombre illimité de parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la Loi.

Pour devenir membre, toute personne doit souscrire le nombre de parts de qualification correspondant à la catégorie de membre à laquelle il appartient, soit :

Utilisateur : 2 parts sociales de 10 \$ chacune;

Travailleur : 2 parts sociales de 10 \$ chacune;

Soutien : 2 parts sociales de 10 \$ chacune.

Les parts de qualifications sont payables au comptant au moment de l'adhésion d'un membre de la coopérative.

Un nombre illimité de parts privilégiées, sans valeur nominale, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la Loi.

	2021	2020
- 8 894 parts sociales « Utilisateur » (3 290 en 2020)	88 940 \$	32 900 \$
- 48 parts sociales « Travailleur » (24 en 2020)	480	240
- 4 parts sociales « Soutien » (4 en 2020)	40	40
	<b>89 460 \$</b>	<b>33 180 \$</b>

Au cours de l'exercice, la coopérative a émis 5 860 parts sociales « Utilisateur » a procédé au rachat de 256 parts sociales « Utilisateur », a émis 28 parts « Travailleur » et a procédé au rachat de 4 parts « Travailleur ».

### 9. Obligations contractuelles

La coopérative s'est engagée en vertu d'un bail pour la période du 3 juin 2019 au 2 juin 2029. Le loyer se compose d'un loyer de base de 48 000 \$, qui sera indexé annuellement selon l'IPC pour la province de Québec et d'un montant fixe annuel de 37 920 \$.

De plus, la coopérative a signé un contrat avec un fournisseur de télécommunication afin qu'il desserve les membres de la coopérative. L'entente, d'une durée de 5 ans se terminant en 2023, stipule des tarifs variant selon le type de service utilisé par les membres. La valeur de l'engagement pour les années futures varie en fonction du nombre d'abonnés aux divers services. Toutefois, ce contrat a été interrompu au cours de 2022, de ce fait, un nouveau contrat a dû être signé avec un autre fournisseur.

Ainsi, la coopérative a donc signé un contrat avec un fournisseur de télécommunication afin qu'il desserve les membres de la coopérative. L'entente, d'une durée de 5 ans se terminant en 2026 est d'un montant de 6 298 376 \$ incluant les taxes.

Finalement, la coopérative s'est engagée à acheter une immobilisation corporelle au montant de 90 241 \$.

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2021

---

### 10. Opérations avec les membres et entre apparentés

La coopérative est contrôlée par la MRC d'Antoine-Labelle et inclus dans son périmètre comptable.

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la coopérative avec la MRC d'Antoine-Labelle au cours de l'exercice :

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Entretien et gestion du réseau	<b>188 152 \$</b>	81 719 \$
Déploiement du réseau	<b>378 444 \$</b>	- \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

La coopérative effectue la totalité de ses opérations avec ses membres utilisateurs et travailleurs.

### 11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE****Renseignements complémentaires**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021 (redressé)	2020 (redressé)
<b>Annexe A - Frais d'opérations</b>		
Accès et approvisionnements	938 060 \$	167 336 \$
Achats	378 288	22 104
Entretien de l'équipement	800	-
Entretien du matériel roulant	86 666	32 060
Formation	2 903	23 190
Fournitures	39 272	27 305
Frais de déplacements	25 160	-
Location d'équipement et de machinerie	14 993	15 597
Mauvaises créances	499	-
Salaires et avantages sociaux	775 221	409 407
Sous-traitance	108 752	-
	<b>2 370 614 \$</b>	<b>696 999 \$</b>

**Annexe B - Frais d'administration**

Assurances	9 694 \$	8 356 \$
Entretien et réparations	17 690	13 675
Formation	15 323	2 019
Fournitures de bureau	107 378	66 155
Frais de déplacements	5 668	-
Frais de représentation	10 471	11 068
Honoraires professionnels	74 191	30 538
Indemnité de départ	28 950	-
Loyer	87 171	88 135
Salaires et avantages sociaux	391 605	198 098
Taxes et permis	3 337	1 714
Télécommunications	21 287	15 089
	<b>772 765 \$</b>	<b>434 847 \$</b>

**Annexe C - Frais de vente**

Événements et représentation (recouverts)	(1 325) \$	6 127 \$
Formation	-	9 262
Publicité et promotion	39 261	62 077
Salaires et charges sociales	252 354	191 455
	<b>290 290 \$</b>	<b>268 921 \$</b>

**Annexe D - Frais financiers**

Frais d'ouverture et d'analyse de dossiers	3 450 \$	3 300 \$
Intérêts et frais bancaires	12 361	2 424
Intérêts sur dette à long terme	25 931	18 469
Intérêts sur emprunt bancaire	47 462	32 020
	<b>89 204 \$</b>	<b>56 213 \$</b>